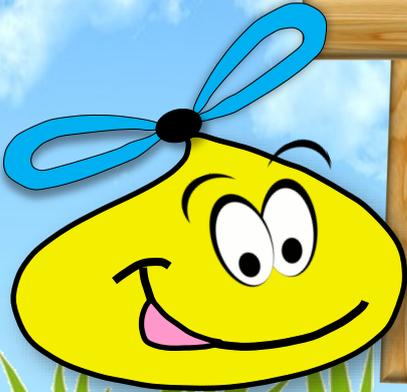




Un doute ?
Consultez-moi

NOS DECHETS : MODE D'EMPLOI

*Le tri,
c'est tous ensemble !*



Emballages et
Papiers-Cartons

Verre

Biodéchets

Ordures Ménagères
Résiduelles

Déchetterie

Infos
utiles

Abécédaire

LES EMBALLAGES ET PAPIERS-CARTONS

Je dépose en vrac dans le sac jaune :

BOUTEILLES PLASTIQUE

Bouteilles d'eau, de soda, de jus de fruits, de lait, d'huile, cubitainers...

INUTILE D'ENLEVER LES BOUCHONS !



FLACONS PLASTIQUE

Flacons de produits d'entretien, de produits d'hygiène corporelle.



EMBALLAGES METALLIQUES

Boîtes de conserve, canettes, bidons de sirop, barquettes en aluminium, aérosols...



Je mets les couvercles et bouchons métalliques des pots et bocaux en verre dans le sac jaune.

Tous les papiers se trient et se recycle



PAPIERS-JOURNAUX -MAGAZINES

Prospectus, journaux, enveloppes, courrier magazines, catalogues...

SANS FILM PLASTIQUE ENVELOPPANT LES REVUES !

EMBALLAGES CARTON

Boîtes en carton, cartonnettes, emballage carton de yaourts, emballage de médicaments, ...



J'emmène les gros cartons à la déchetterie



LES BRIQUES ALIMENTAIRES

Briques de jus de fruits, de soupe, de lait...

BIEN VIDER LES BRIQUES





Les principales erreurs de tri

(Déchets qui doivent être déposés dans les sacs roses ou en déchetterie)



Pots de yaourt,
crème fraîche



Barquettes et
pots plastique



Barquettes
polystyrène



Sacs et films
plastique



Vaisselle
jetable



Cartons de pizza
Cartons gras



Couches,
lingettes



Papier cadeau



Emballages souples
métalliques



Blisters



Tubes souples



Papier peint



Emballages ayant contenu
des produits dangereux



Seringues et
médicaments



Plaquettes de
médicaments



Jouets et objets
plastique

Conseils pratiques

- Je dépose mes sacs jaunes **la veille du ramassage**.
- Je **vide** entièrement les contenants **sans les laver**.
- Je **n'imbrique pas** les emballages les uns dans les autres afin de faciliter le tri manuel.
- Pour les emballages en plastique, je trie uniquement les **bouteilles et flacons** dans le sac jaune.
- **Les bouchons aussi se recyclent**, ils peuvent rester sur les bouteilles.
- **Tous les papiers se recyclent** (sauf les papiers cadeaux, le papier-peint, papier photo, papier gras).
- Je fais attention à ne pas présenter **des sacs trop lourds**. Je répartis, pour cela, mes emballages et mes papiers dans plusieurs sacs jaunes.



Déstocker vos grosses quantités de papiers !

Une benne est, désormais, à votre disposition, sur chaque déchetterie, pour accueillir vos quantités importantes de livres, journaux et magazines.

Comprendre les logos du recyclage :



Le logo **POINT VERT**, souvent retrouvé sur les produits, signifie que l'entreprise, qui met le produit sur le marché, contribue au financement de tout le système de collecte sélective et le recyclage. **Attention, le logo ne veut pas dire que votre déchet est recyclable.**



Le symbole **TRIMAN** indique que le produit se recycle. Ce symbole a pour objectif de simplifier le geste de tri du citoyen.



Le logo **POUBELLE BARREE** indique que le déchet ne doit pas être jeté dans une poubelle classique. Il doit être collecté par une filière spécifique, comme c'est le cas pour les piles, les déchets électriques ou électroniques, les produits dangereux (ex : déchetterie).

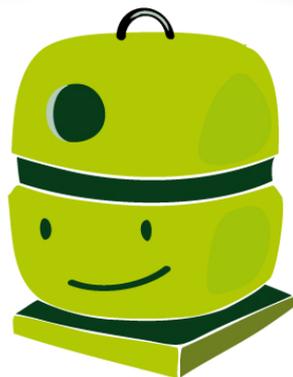
LE VERRE

Je dépose en vrac dans le conteneur vert :



BOUTEILLES EN VERRE

*Bouteilles de jus de fruits,
de boissons alcoolisées,
d'huile, de vinaigre...*



POTS ET BOCAUX EN VERRE

*Pots de yaourt, de confiture,
de sauce, de condiments...*



**Sans bouchons,
ni capsules**

Contactez votre mairie ou le SYCTOM pour connaître l'emplacement le plus proche d'un conteneur à verre.



Les principales erreurs de tri

(Déchets qui doivent être déposés dans les sacs roses ou en déchetterie)



Vaisselle, faïence, porcelaine...



Couvercles, bouchons, capsules



Pots de fleur



Ampoules et néons



Verre, miroirs cassés

Conseils pratiques

- Je jette les bouteilles, pots et bocaux en vrac (surtout pas de sac plastique).
- Je vide bien les emballages en verre de leur contenu (pas besoin de laver les bouteilles et bocaux).
- Je retire les bouchons et les couvercles avant de déposer les emballages dans le conteneur de tri.
- Je dépose les bouchons métalliques des pots en verre dans le sac jaune.
- Je ne dépose pas de déchets au pied des conteneurs (vous vous exposez à des sanctions).

Recyclage à l'infini . . .



1 kg de verre donnera après fusion 1 kg de verre recyclé.

Le verre est un matériau qui se recycle à l'infini, sans perte de poids, ni de qualité.

Les français recyclent plus d'une bouteille sur deux.



Tous les verres se recyclent ?

Non, uniquement les verres d'emballages (bouteilles, pots et bocaux).

Les autres objets en verre ne sont pas recyclables en raison de leur composition : la vaisselle, le vitrage, les ampoules à filament ou les ampoules à basse consommation.

Non recyclé



Peut-on laisser les couvercles et les bouchons sur les contenants ?

Non, les verriers ne les acceptent pas.

Je n'oublie pas de déposer les bouchons et couvercles métalliques dans le sac jaune.



Sac jaune



38 points d'apport volontaire à votre disposition

Pour connaître le point d'apport volontaire proche de chez vous, rendez-vous sur :

www.syctomsaintpierre.fr

LES BIODÉCHETS :

LES ÉPLUCHURES DE FRUITS ET LEGUMES.



RESTES DE REPAS BIODEGRADABLES :

Viande, fromage, poisson, petits os, arêtes de poissons, noyaux, pépins ...



CRUSTACES, COQUILLES :

Huîtres, moules, coquilles d'œufs, de noix, coquillages, crustacés



CARTONS SOUILLÉS PAR LA NOURRITURE.



MARC DE CAFE, SACHETS DE THÉ, ESSUIE-TOUT, FILTRES PAPIER.



PAIN, BISCOTTE.



Seuls les sacs 100 % compostables sont acceptés (présentant le label Ok compost)





Les principales erreurs de tri

(Déchets qui doivent être déposés dans les sacs roses ou en déchetterie)

Interdit



Tontes, feuilles mortes et tailles d'arbres



Sac non 100% compostable



Post et barquettes plastique



Produits d'hygiène



Boîtes de conserve, barquettes et papier d'aluminium



Litière pour animaux



Seringues et médicaments



Barquettes polystyrène

Mégots de cigarettes, excréments, cadavres et tripes d'animaux.

Pensez-y



DISTRIBUTION DE COMPOST :

Chaque mois d'avril, du compost est distribué gratuitement sur les deux déchetteries du SYCTOM.

Conseils pratiques

- Je n'utilise pas de sacs en plastique.
- Je ne dépose **pas de déchets verts** dans mon bac.
- Je sors mon bac biodéchets **la veille du ramassage**.
- Pour limiter les salissures et lutter contre les odeurs, je **peux envelopper mes biodéchets dans du papier journal**.
- Je peux, également, **utiliser des sacs 100 % compostables** (disposant du label OK COMPOST).



Utilisation des sacs biodégradables :

Nous rappelons que seuls les sacs portant le label OK-Compost sont conformes à la collecte des biodéchets.

Les sacs portant la mention « recyclable », « fragmentable », « oxo-dégradable » ne sont en aucun cas biodégradables et ne doivent donc pas être utilisés pour la collecte des biodéchets.



Le label OK-Compost est la seule garantie que vos sacs soient conformes à la collecte des biodéchets.

Vente de sacs compostables

Le SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moùtier propose à la vente des sacs labélisés OK-compost.

Les tarifs :

- 2,50 € TTC le rouleau de 26 sacs de 10 litres
- 10,00 € TTC le rouleau de 20 sacs de 120 litres

N'hésitez pas à contacter le SYCTOM pour connaître nos horaires d'ouverture.

Tarifs 2017

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES :

Je dépose dans le sac rose :

PETITS EMBALLAGES ET OBJETS PLASTIQUE :

Tous les emballages plastique qui n'ont pas **une forme de bouteille ou flacon** (pots, barquettes, ...).



SACS PLASTIQUE ET SUREMBALLAGES :

Sacs de caisse, suremballages de pack de boisson...



BARQUETTES POLYSTYRENE



Un doute ?
Consultez l'abécédaire
(pages 14-15)



PAPIER CADEAU



LITIÈRE ANIMALE



PRODUITS D'HYGIÈNE :

Couches, lingettes, cotons tiges cotons usagés, dentifrice...



VAISSELLE JETABLE :

Gobelets, assiettes, couverts...



Et tout déchet non recyclable, non compostable, non toxique et non valorisable.

Conseils pratiques

- J'utilise **uniquement les sacs roses** pour mes ordures ménagères résiduelles (tous les autres sacs sont refusés à la collecte).
- Je **dépose** mon sac rose la **veille** du ramassage.
- Je **n'utilise pas le bac biodéchets** pour la collecte de mes sacs roses.
- Je mets dans mon sac rose tout ce que je ne peux pas mettre dans le sac jaune, le bac biodéchets, le conteneur à verre et tout ce que je ne peux pas emporter à la déchetterie.
- Je récupère ma dotation de sacs en mairie ou lors des distributions annuelles organisées par certaines communes, en fin d'année.

Les interdits

(Liste non exhaustive)



Emballages recyclables
(Voir pages 2-3)



Biodéchets
(Voir pages 8-9)



Verre
(Voir pages 6-7)



Seringues et médicaments



Déchets verts
(tontes, feuilles, tailles)



Vêtements et chaussures



Produits toxiques



Piles, batteries

Déchets à déposer en déchetterie ou point de collecte spécifique
(Voir pages 12 à 15)

Utilisation obligatoire des sacs roses :

Toutes vos ordures ménagères résiduelles doivent être présentées à la collecte dans des sacs roses (sacs fournis par votre mairie). **Tout autre sac sera refusé à la collecte.**

Les sacs roses sont remis gratuitement par la mairie de votre domicile.

Seuls les sacs roses de 30 litres sont autorisés pour les particuliers.

Les sacs roses de 100 litres sont strictement réservés aux professionnels (de part la nature et les quantités de leurs déchets).



Un doute ? Une question ?
N'hésitez pas à contacter
le SYCTOM (03.86.37.26.99).

Utilisation du bac biodéchets interdite pour la collecte des sacs roses !



Le bac biodéchets est exclusivement réservé à la collecte des biodéchets.

Il ne peut, en aucun cas, être utilisé pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (sacs roses).

Tout bac biodéchets, rempli de sacs roses, sera refusé à la collecte (même si le sacs roses sont visibles).

Vous pouvez présenter vos sacs roses directement sur le trottoir ou utiliser un contenant vous appartenant.



Ordures Ménagères
Résiduelles

DÉCHETTERIE :

J'apporte à la déchetterie :

Toute récupération dans les bennes est interdite



N'oubliez pas les associations :

Vous vous débarrassez de meubles, électroménagers pouvant encore servir ?

Pensez aux associations (Emmaüs, la Croix-Rouge, ...). Vos dons aideront les plus démunis.



FERRAILLE :

Grillage, fer, tôles, fonte, cuivre, chauffe-eau...



DECHETS VERTS :

Tonte de gazon, feuilles, tailles de haies et branchages (< 10 cm de diamètre)...



BOIS :

Meubles (non peints et non traités), chaises, tables, palettes et caquettes.

Uniquement sur la déchetterie de Chantenay-Saint-Imbert



MOBILIER :

Mobilier intérieur, literie, mobilier de jardin...

Uniquement sur la déchetterie de Magny-Cours



TOUT-VENANT :

Bâches, polystyrène, plastiques, fenêtres, matelas...



CARTONS :

Gros cartons d'emballages (VIDES et pliés).



GRAVATS :

Briques, tuiles, pots de fleurs, parpaings, pierres, déchets de démolition.



PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE :

Placoplâtre contenant ou non du polystyrène collé.



DEEE (Déchets d'Équipements électriques et électroniques) :

Téléviseurs, petits électroménagers, réfrigérateurs, ordinateurs...



RADIOGRAPHIES :

Tous les radiographies argentiques (sans enveloppe et papier, ni CD).



PAPIERS :

Livres, journaux, magazines (en complément des sacs jaunes)



DECHETS TOXIQUES DES MENAGES :

- ⇒ Peintures, vernis, colles
- ⇒ Filtres à huile
- ⇒ Produits phytosanitaires
- ⇒ Aérosols non vidés
- ⇒ Solvant (white-spirit, acétone)

AUTRES DÉCHETS ACCEPTÉS :

- ⇒ Piles
- ⇒ Batteries
- ⇒ Huiles de vidange
- ⇒ Huiles de friture
- ⇒ Lampes et tubes à économie d'énergie
- ⇒ Les textiles
- ⇒ Le verre

DÉCHETS REFUSÉS :

- ⇒ Ordures ménagères, les biodéchets, les emballages et les papiers cartons ;
- ⇒ Amiante et plaque fibrociment ;
- ⇒ Déchets d'activités de soins (→ en pharmacie) ;
- ⇒ Bouteilles de gaz, les extincteurs ;
- ⇒ Pneumatiques ;
- ⇒ Déchets à caractère explosif ;
- ⇒ Produits radioactifs ;
- ⇒ Élément entier de voiture ;
- ⇒ Terre polluée ;
- ⇒ Cadavres d'animaux.

Les conditions d'accès :

Pour pouvoir déposer vos déchets sur les déchetteries du SYCTOM, la présentation du Pass' déchetteries est **OBLIGATOIRE**.

La remise des pass' est gratuite.

Où récupérer votre pass' ?

Pour les nouveaux arrivants ou en cas de perte de votre pass', allez le récupérer à la mairie de votre domicile.

Pour les professionnels, les demandes de pass' doivent être transmises directement au SYCTOM. (formulaire de demande téléchargeable sur



Conseils pratiques

- Je **protège mon chargement** quand je me rends à la déchetterie (bâcher votre chargement).
- Pour gagner du temps sur les déchetteries, je **trie tous les déchets** selon leur catégorie.
- Je **n'oublie pas mon pass' déchetteries**.
- Je **présente mon pass' déchetteries au gardien**.
- Je **respecte les consignes** données par le gardien.
- Je **demande** au gardien en cas de doute.
- Je **respecte** la vitesse, la signalisation et les autres usagers.



Pour les **particuliers**, l'accès aux déchetteries est gratuit **dans la limite de 24 passages par an** (cette mesure a été mise en place, depuis le 20 avril 2017, afin de lutter contre des abus, de la part de certains professionnels notamment) : 6 € par passage au-delà du 24^{ème}.

Pour les **professionnels**, l'accès aux déchetteries est **payant dès le premier passage** (gratuité pour les cartons, ferraille, DEEE, mobilier)

Les déchetteries à votre disposition :

	Déchetterie de Chantenay-Saint-Imbert				Déchetterie de Magny-Cours					
	Octobre à Avril		Mai à Septembre		Octobre à Avril		Mai à septembre			
Lundi,	8h30 à 12h	14h à 17h	8h00 à 12h	14h à 17h	8h30 à 12h	14h à 17h	8h00 à 12h	14h à 17h		
Mardi					8h30 à 12h	14h à 17h	8h00 à 12h	14h à 17h		
Mercredi	8h30 à 12h	14h à 17h	8h00 à 12h	14h à 17h	8h30 à 12h	14h à 17h	8h00 à 12h	14h à 17h		
Jeudi										
Vendredi			14h à 17h			14h à 17h	8h30 à 12h	14h à 17h	8h00 à 12h	14h à 17h
Samedi	8h30 à 12h	14h à 17h	8h00 à 12h	14h à 17h	8h30 à 12h	14h à 17h	8h00 à 12h	14h à 17h		

*Fermeture
les jours fériés*

**Déchetterie de
Chantenay-St-Imbert**
*Lieu-dit Mussy
Tel : 03.86.38.62.56*

**Déchetterie de
Magny-Cours**
*Lieu-dit La Folie
Tel : 03.86.21.27.40*

Infos utiles

Pour vous aider :

DISTRIBUTION DES SACS DE COLLECTE

Les sacs roses et jaunes sont à retirer à la mairie de votre domicile. Ils vous sont remis gratuitement, selon le nombre de personnes vivant au foyer.



VENTE DE SACS ET CONTENEURS PAR LE SYCTOM

Pour faciliter le stockage de vos déchets, le SYCTOM propose à la vente des sacs compostables pour la collecte des biodéchets ainsi que des conteneurs normalisés pour la collecte des sacs roses et jaunes.

SACS COMPOSTABLES POUR LES BIODÉCHETS



Sacs 10 L : 2,50 € / rouleau de 26 sacs

Sacs 120 L : 10 € / rouleau de 20 sacs

Tarifs 2017

BACS POUR LES SACS JAUNES



Bac 120 L : 30 €

Bac 240 L : 50 €

BACS POUR LES SACS ROSES



Bac 140 L : 48 €

Bac 360 L : 90 €

Bac 240 L : 50 €

Bac 660 L : 165 €

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le SYCTOM.

COLLECTE À DOMICILE DES ENCOMBRANTS



Le SYCTOM propose une collecte payante des encombrants à domicile.

Quels déchets ?

Mobilier, matelas, fauteuil, canapé, salon de jardin, radiateur, cumulus, lavabo, baignoire, gros électroménager, ferraille, bois, ...

Les interdits

Les déblais, gravats, les déchets végétaux, les pneus et pièces automobiles, les objets agricoles ...

Comment faire votre demande ?

- ☛ Contactez le SYCTOM au 03.86.37.26.99.
- ☛ Le SYCTOM conviendra, avec vous, d'un jour de ramassage.

Le jour de la collecte, les encombrants doivent être déposés sur la voie publique, au plus tôt la veille au soir de la date retenue, en veillant à ne pas gêner la circulation des piétons et des véhicules.

Les quantités sont limitées à 3 m³ par enlèvement.

LES TARIFS :
2017

Pour 1 m³ :
13 €

Pour 2 m³ :
23 €

Pour 3 m³ :
33 €

N'oubliez pas que le dépôt de déchets est gratuit sur les déchetteries du SYCTOM (dans la limite de 24 passages / an / foyer).

Pensez également aux associations pour donner une seconde vie à vos objets (Emmaüs, Croix rouge, les Restos du cœur, ...).

CONTENEURS À TEXTILES

Donnez les vêtements que vous n'utilisez pas, en les déposant dans des conteneurs du Relais, ou faites-en don directement à une association.

Chaque français jette en moyenne 12 kg de vêtements, chaussures et linge de maison par an.

Pourtant, les textiles sont presque toujours réutilisables ou recyclables.

Que pouvez-vous y déposer ?

- Vêtements
- Linge de maison
- Chaussures (liées par paire)
- Petite maroquinerie



Pour tout renseignement : www.lerelais.org

COLLECTE DES LAMPES USAGÉES

Vous pouvez déposer vos lampes usagées :

- Sur les déchetteries,
- Dans les collecteurs des mairies,
- Dans certains magasins.



Astuce : pour facilement les reconnaître

Le symbole « **poubelle barrée** » figurant obligatoirement, depuis le 13 août 2005, sur la lampe signifie qu'elle **ne doit pas être jetée avec les ordures ménagères**.

Pour tout renseignement :
www.malampe.org

LAMPES USAGÉES : TRIER SANS SE TROMPER

SE RECYCLENT

- Tubes fluorescents dits "néons"
- Lampes fluocompactes dites "basse consommation"

À DÉPOSER :

- chez votre distributeur
- dans votre déchèterie

NE SE RECYCLENT PAS

- Ampoules halogènes
- Ampoules classiques à incandescence

À JETER :

- à la poubelle
- surtout pas avec le verre

LES LAMPES SE RECYCLENT AINSI



STOP PUB

Afin d'éviter les publicités et les journaux gratuits dans les boîtes aux lettres, les usagers du territoire du SYCTOM peuvent apposer un autocollant STOP PUB sur leur boîte aux lettres.

Ces autocollants sont disponibles gratuitement au SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier et dans les mairies.

Les personnes apposant un STOP PUB continueront, néanmoins, à recevoir les informations des collectivités (bulletins municipaux, lettres d'information des Communautés de Communes, ...).

Les courriers non adressés représentent, chaque année sur le territoire, 40 kg de papiers par foyer.



STOP



STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES

Tout dépôt de déchets, quel qu'il soit, est formellement interdit en dehors des conteneurs de tri ou des horaires d'ouverture des déchetteries.

Tout auteur d'abandon sauvage de déchets s'expose à des amendes.

Les communes ne manqueront pas d'engager les poursuites nécessaires à chaque constat de tels méfaits.

**LES AMENDES PEUVENT S'ÉLEVER
JUSQU'À 1 500 €.**



ABECEDAIRE DES DECHETS :

A chaque déchet, sa destination :

Encore un doute,
j'appelle le SYCTOM
au 03.86.37.26.99

Acide	D
Aérosol ménager non vide	D
Aérosol ménager vide	E
Aérosol toxique	D
Ampoule à filament	O
Ampoule basse consommation	D M
Annuaire	E
Appareil électroménager	D M
Barquette aluminium	E
Barquette plastique	O
Barquette polystyrène	O
Batterie de voiture	D
Berlingot d'eau de javel	O
Bidon de lessive	E
Bidon d'huile de vidange vide	D
Bocal en verre	V
Bois	D
Boîte à œufs en carton	E
Boîte à œufs plastique	O
Boîte de camembert bois	O
Boîte de camembert carton	E
Boîte de conserve	E
Bombe de peinture	D
Bombe mousse à raser	E
Bouchon plastique (sur la bouteille)	E
Bouteille de gaz	M
Bouteille d'eau de javel	E
Bouteille d'huile en plastique	E
Bouteille d'huile en verre	V
Bouteille en verre	V

Bouteille plastique	E
Bouteille produits toxiques	D
Branchages	D
Brique alimentaire	E
Cahier	E
Canapé	D M
Canette métal	E
Caoutchouc	D
Carrelage	D
Carton alimentaire souillé	B
Carton non imprimé	D
Carton souple d'emballage	E
Cartouche d'encre	D M
CD/DVD	O
Cendres	D
Chargeur d'appareil électrique	D
Chaussures	D
Chiffon	D
Classeur	O
Conservé métal	E
Coquille d'œufs, de moules, d'huîtres	B
Coton tige	O
Couche-culotte	O
Courrier	E
Couvercle métallique bocal	E
Cubitainer en plastique	E
DASRI	Ph
Déboucheur évier	D
Ecran	D M
Electroménager	D
Emballage souple métallique	O

Enveloppe (tous types)	E
Epluchures fruits et légumes	B
Essuie-tout à usage alimentaire	B
Extincteur	M
Faïence, porcelaine	D O
Fenêtre	D
Ferraille	D
Feuilles mortes	D
Fibro-ciment	M
Film plastique	O
Filtre à café	B
Filtre à huile/gasoil	D
Flacon de parfum	O
Flacon ketchup plastique	E
Flacon mayonnaise plastique	E
Flacon ménager en plastique	E
Gazon (tonte de)	D
Gel douche	E
Gobelet en plastique	O
Godet de jardin en plastique	O
Gravats	D
Grillage/métal	D
Gros carton	D
Herbe	D
Herbicide/pesticide	D
Huile de friture	D
Huile de vidange	D
Jouet	D
Journal	E
Laine de verre	D

Lave-vaisselle	D M
LED	D
Légume	B
Lessive (flacon)	E
Linge de maison	D
Lingette/mouchoir	O
Litière pour animaux	O
Livre	E
Machine à laver	D M
Magazine/revue	E
Maquillage	O
Marc de café	B
Maroquinerie	D
Matelas	D M
Médicament (carton vide, notice)	E
Médicament non consommé	Ph
Meuble, literie	D M
Miroir, vitre	D
Moquette	D
Mouchoir en papier	O
Néon	D M
Objet en terre cuite	D
Ordinateur	D M
Outils/lage	D M
Pain	B
Papier absorbant	B
Papier alimentaire	O
Papier aluminium	O
Papier cadeau	O
Papier déchiqueté	O

Emballages et
Papiers-Cartons

PAV Verre

Biodéchets

Ordures Ménagères
résiduelles

Déchetterie

Magasin,
point de vente

Pharmacie

Papier d'écriture	E	Réfrigérateur	D M
Papier gras ou sale	O	Reste de repas	B
Papier-peint	D O	Rouleau de papier toilette vide	E
Paquet de cigarettes	O	Sac plastique	O
Parpaing	D	Sachet de thé, tisane	B
Pile et accumulateur	D M	Sèche-cheveux	D M
Plante (de la maison)	B	Seringue	Ph
Plâtre	D	Serviette et nappe papier	O
Plaquette médicaments (vide)	O	Solvant	D
Pneu	M	Sommier	D M
Poêle, casserole	D	Stylo	D O
Polystyrène	D	Suremballage carton	E
Porcelaine	D	Suremballage en plastique	O
Porte, fenêtre	D	Taille de végétaux	D
Pot ayant contenu des produits dangereux	D	Téléphone portable	D M
Pot de confiture	V	Téléviseur	D M
Pot de crème	O	Tringle	D
Pot de glace	O	Tube de dentifrice	O
Pot de fleurs en plastique et/ou terre	O	Tuyau d'arrosage	D
Pot peinture	D	Ustensile de cuisine	O
Pot de yaourt	O	Vaisselle	D O
Pot en verre	V	Vaisselle plastique et carton	O
Poterie, pot de fleurs	D	Vélo, cycle	D
Produit chimique	D	Vernis	D
Prospectus	E	Verre de table cassé	O
Radiateur	D	Vêtement	D
Radiographie	D	Vitre	D
Rasoir jetable	O	Volet	D
Recharge (de lessive, de javel)	O		



Encore un doute,
j'appelle le SYCTOM
au 03.86.37.26.99



VOTRE AMBASSADRICE DE TRI POUR VOUS AIDER

L'ambassadrice est votre interlocutrice privilégiée.

Son rôle est simple :

informer, sensibiliser et être un relai d'information sur le terrain.

Elle parcourt, pour cela, le territoire à la rencontre des usagers.

Ses principales missions :

- * Sensibiliser au tri les habitants : explication des consignes de tri, identification des déchets recyclables ou non ;
- * Informer de la nature des erreurs de tri, retrouvées dans vos sacs jaunes, suite aux signalements des équipes de collecte ;
- * Dispenser des animations dans les écoles : pour informer les enfants au geste de tri et du bienfait des gestes éco-citoyens sur leur propre environnement ;
- * Accompagner les professionnels pour une meilleure gestion de leurs déchets : remise des sacs de collecte, explication des consignes de tri, suivi de la redevance spéciale ;
- * Organiser et animer des animations, des stands lors de manifestations ;
- * Suivi de la qualité du tri sur notre territoire (caractérisation au centre de tri).

Un doute sur le tri, une question sur la gestion de vos déchets,
n'hésitez pas à les contacter au 03.86.37.26.99.
Disponible du lundi au vendredi : de 09h à 12h et de 13h30 à 16h

Emballages et
Papiers-Cartons

PAV Verre

Biodéchets

Ordures Ménagères
résiduelles

Déchetterie

Magasin,
point de vente

Pharmacie

**Un doute, une question ?
N'hésitez pas à nous contacter :**

SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier

9 rue de Maison Rouge

58240 LANGERON

Tél : 03.86.37.26.99

Email : syctomdesaintpierrelemoutier@yahoo.fr

**Retrouvez les actualités, les consignes de tri, les calendriers de collecte
et plus d'informations sur : www.syctomsaintpierre.fr**



**NOS DÉCHETS
UNE RESSOURCE**

**SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier =
Territoire Zéro déchet Zéro gaspillage**

⇒ **Donner une seconde
vie aux produits**

⇒ **Recycler tout
ce qui peut l'être**

⇒ **Réduire toutes les
sources de gaspillage**

